

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 4-2026

du lundi 15 juin 2026

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 54

Excusées : 13

Retard : -

Absents : 4

Démissions : -

Future admission : -

Total : 71

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Correspondance

3. Communications du Bureau

4. Communications municipales

5. Collaborations intercommunales

6. Préavis intercommunal N°9-2026 au Conseil communal sollicitant l'augmentation des charges annuelles nettes de CHF 27'800.-, représentant un montant non budgétisé en 2026 de CHF 13'900.-, pour la professionnalisation du Commandant par l'augmentation d'un 0.5 EPT au sein de l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly-Renens

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis intercommunal N° 9-2026,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la professionnalisation du Commandant par l'augmentation d'un 0.5 EPT au sein de l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly-Renens.
2. d'accepter les charges supplémentaires au budget 2026 d'un montant estimé de CHF 13'900.-, compte no 6500.3521.001 – Participation à l'organisme intercommunal de Défense contre l'Incendie, relatif à la professionnalisation du commandant par l'augmentation d'un 0.5 EPT.
3. de prendre acte que soient portées aux budgets 2027 et suivants les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis, telles que décrites au chapitre 4.3 des incidences financières.

VOTE : les conclusions du préavis intercommunal no 9-2026 sont acceptées à l'unanimité

- 7. Préavis N° 13-2026 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 390'000.- destiné à l'implémentation de la gestion électronique des documents (GED) au sein de l'Administration**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 13-2026,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- de refuser le préavis no 13-2026 sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 390'000.- destiné à l'implémentation de la gestion électronique des documents (GED) au sein de l'Administration.

VOTE : le préavis municipal no 13-2026 est refusé par 13 voix pour, 23 contre et 13 abstentions

- 8. Préavis N° 14-2026 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant brut de CHF 709'500.- TTC pour les phases SIA 32 et 41 en faveur de l'Entente intercommunale pour la réalisation des études relatives à la création d'une galerie du ruisseau de Broye (nouvel exutoire EC).**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 14-2026,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer à l'Entente intercommunale une subvention d'investissement de CHF 709'500.- TTC destiné à l'étude et la mise en soumission d'une galerie du ruisseau de Broye en tant que nouvel exutoire d'eaux claires, pour les phases de projet d'ouvrage SIA 32 et 41.
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
3. d'autoriser l'Entente intercommunale pour l'étude et la réalisation de la Galerie de Broye à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre.
4. de prendre acte de l'amortissement du montant de CHF 24'800.- TTC, sur une période de 10 ans, dès la fin des études ;
5. de prendre acte que la charge d'intérêts maximale est estimée à CHF 3'400.- TTC pour l'exercice 2028 avant de décroître.

VOTE : les conclusions du préavis no 14-2026 sont acceptées à une large majorité, moins 2 avis contraires et 1 abstention

- 9. Préavis intercommunal N° 15-2026 au Conseil communal - École primaire intercommunale de Malley. Demande d'un crédit d'investissement d'un montant total de CHF 1'926'000.- TTC pour les études du projet, comprenant notamment la préparation de l'avant-projet, la préparation du projet de l'ouvrage, la demande de permis de construire, l'élaboration détaillée du projet de construction, ainsi que les procédures de mise en soumission du futur site scolaire.**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis intercommunal N° 15-2026,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

prend acte

de l'amortissement du montant de CHF 192'600.- sur une période de 10 ans dès la fin des études.

décide

1. d'accorder un crédit d'un montant de CHF 1'926'000.00 pour les études de développement du projet lauréat du concours d'architecture de l'école primaire intercommunale de Malley ;
2. de financer ces dépenses d'investissement par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
3. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre.
4. de prendre note que la charge d'intérêts maximale est estimée à environ CHF 27'400.- pour l'exercice 2029 avant de décroître ;
5. de prendre acte que la réalisation du projet nécessitera la future acquisition de la maison paroissiale de Malley, indispensable à la réalisation du projet lauréat du concours.

VOTE : les conclusions du préavis intercommunal no 15-2026 sont acceptées à une large majorité, moins 3 avis contraires et 1 abstentions

10. Motions, postulats, interpellations et projets

11. Questions et divers

12. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 21h41